

CATALOGUE FORMATIONS 2020



ACCOMPAGNEMENT EN LOGEMENT

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

MIGRATION

RECUEIL DE DONNÉES STATISTIQUES

RESSOURCES HUMAINES

SANTÉ MENTALE

**SECTEUR SANS-ABRI ET PERSONNES
MAL LOGÉES**

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

**VIOLENCES CONJUGALES ET
INTRAFAMILIALES**

AVEC LE SOUTIEN DE

La Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) fédère près de 90 institutions à Bruxelles et en Wallonie assurant l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'adultes et de familles en difficultés psychosociales.

Plusieurs niveaux d'actions coexistent au sein de notre secteur :

- Les services d'aide aux sans-abri qui travaillent essentiellement avec les personnes vivant en rue (services d'accueil de jour, travailleurs de rue...);
- Les abris et asiles de nuit qui accueillent de façon inconditionnelle les personnes uniquement pour une ou plusieurs nuits ;
- Les maisons d'accueil (et de vie communautaire), qui proposent quant à elle un hébergement et un accompagnement pour une durée relativement longue ;
- Enfin, les services d'habitat accompagné, qui visent l'accompagnement des personnes dans leur domicile, à leur demande.

Outre la distinction fondée sur le type de service et la durée de l'hébergement, chaque structure se distingue également par le public accueilli : des hommes, des femmes, accompagnées ou non d'enfants, des familles ou des femmes victimes de violences familiales.

En tant que fédération, nous avons pour missions de soutenir, rassembler et former nos membres, de leur permettre de se rencontrer, de mettre en commun leurs expériences mais aussi de coordonner des pratiques afin d'améliorer la qualité du travail et des services proposés aux personnes accompagnées. La formation et l'information sont une partie fondamentale des services que nous réalisons.

POURQUOI CHOISIR LES FORMATIONS DE L'AMA ?

Les échanges réguliers avec les membres de l'AMA mettent continuellement en lumière les difficultés rencontrées par les professionnel·les de terrain dans la réalisation de leurs missions. Les changements rapides et continuels aussi bien des publics accueillis que des problématiques rencontrées (souvent lourdes, cumulées et intriquées) sont régulièrement mis en évidence. Face à la complexité des situations vécues par les personnes en difficultés, les travailleur·ses ont dû adapter leurs pratiques professionnelles, innover, créer des projets. Cependant, nombre d'entre eux·elles sont en demande de soutien, de réflexion et de formation par rapport à ces évolutions.

L'AMA propose à ses services membres et aux autres associations du secteur sans abri différents types de formations. L'offre que nous proposons s'inscrit dans une offre beaucoup plus élargie de formations qui sont proposées par différents acteurs : Formapef, FEDEPRO, les organismes de formations... La plus-value de nos formations est qu'elles répondent à une nécessité de « se retrouver » entre professionnel·les du secteur, afin de pouvoir échanger sur des pratiques spécifiques de l'aide et de l'accompagnement de personnes sans abri et mal logées.

NOS METHODES

L'évaluation continue des besoins en formation nous permet de révéler les besoins spécifiques des travailleur·ses et des services tant en Région wallonne et qu'à Bruxelles, afin d'organiser des formations au plus proche des réalités de terrain.

Pour cela, nous proposons plusieurs types de formations : des formations de type « classique », des interventions, des AMA'tinées et des actualisations des connaissances.

Quelle est la différence entre intervision, formation, actualisation et AMA'tinée ?

Par **formation**, nous entendons « *Action de donner à un groupe les connaissances et les savoirs nécessaires à l'exercice d'une activité* ». La formation s'inscrit dans une *démarche verticale* de partage de savoirs : elle est donnée par un·e (ou plusieurs) formateur·rice(s) qui transmet(tent) aux participant·es des informations, outils, savoirs et connaissances afin de développer leurs habilités, leurs compétences et leurs postures professionnelles.

Par **intervision**, nous entendons une « *Démarche permettant, au sein d'un groupe, la mise au travail de situations qui posent question aux professionnel·les, et cela pour permettre d'interroger, approfondir et améliorer leur pratique professionnelle et de construire collectivement des repères pour l'action* ». L'intervision s'inscrit dans une *démarche horizontale* de co-construction entre les participant·es et le·la superviseur·se. C'est un *processus* de partage et d'amélioration des pratiques. Le cycle permet de donner un cadre de travail dans un climat de confiance et dure généralement six demi-journée.

L'**objectif** des formations et des intervisions est d'améliorer les pratiques et l'accompagnement des personnes rencontrées par les services. C'est uniquement la méthode qui diffère. En effet, nous désirons proposer différentes méthodologies au niveau des apprentissages, afin de répondre au besoin de chacun·e, la formation servant ainsi de base théorique et conceptuelle aux échanges ayant lieu dans les intervisions, et inversement. Cependant, il relève du choix de chacun·e de participer soit aux formations, soit aux intervisions, soit aux deux en fonction de ses besoins.

Les **actualisations** sont des séances d'informations, de remises à niveau et de mises en pratique. Elles sont proposées par l'AMA à ses services membres sur des thématiques propres au secteur.

Enfin, les **AMA'tinées** sont des matinées de réflexions entre professionnel·les sur des thématiques en lien avec les enjeux et l'actualité de secteur sans-abri. Le but est de permettre aux travailleur·ses du secteur d'échanger sur leurs pratiques.

CONTACT

Caroline LEJEUNE

Chargée de formations

formations@ama.be

0470/72.70.75

02/513.62.25

THEMES	FORMES	TITRE	FORMATEUR	PARTICIPANTS	LIEU	DATES ET HORAIRES	PRIX
Accompagnement en logement	 INTERVISION	Accompagnement en logement <i>Co-organisé avec le RAPeL</i>	Bruno Milone	Service post-hébergement des MA et MVC de wallonie et APL	Namur	6 matinées 14/01, 04/02, 10/03, 21/04, 05/05, 02/06 De 9h30 à 12h30	250€ uniquement membres AMA et RAPeL
Accompagnement social	 FORMATION	Le sens du travail social aujourd'hui	CVTS	Secteur sans-abri	Namur	09 et 23/10 De 9h30 à 12h30 <i>(A confirmer)</i>	<i>Infos à venir</i>
	 AMA'TINÉES	Jamais sans Mirza	AMA	Secteur sans-abri	Bruxelles	27/03 De 9h30 à 12h30	10€ (membres) 15€ (non membres)
	 AMA'TINÉES	Et si les sans-abri avaient aussi une brique dans le ventre ?	AMA	Secteur sans-abri	Namur	4/06 De 9h30 à 12h30	10€ (membres) 15€ (non membres)
	 AMA'TINÉES	Active-toi !	AMA	Secteur sans-abri	Bruxelles	29/09 De 9h30 à 12h30	10€ (membres) 15€ (non membres)
	 AMA'TINÉES	La prison : et après ?	AMA	Secteur sans-abri	Liège	19/11 De 9h30 à 12h30	10€ (membres) 15€ (non membres)
Migration	 FORMATION	Accompagner des personnes sans abri intra-européens	Infos à venir	Secteur sans-abri	Bruxelles	18 et 25/11 De 9h30 à 12h30	30€ (membres) 45€ (non membres)
Recueil de données statistiques	 ACTUALISATION	AMA'stat	AMA	Membres AMA COCOF	Bruxelles	17/01 De 9h30 à 12h30	Gratuit

THEMES	FORMES	TITRE	FORMATEUR	PARTICIPANTS	LIEU	DATES ET HORAIRES	PRIX
Recueil de données statistiques	 ACTUALISATION	Recueil de données Post-hébergement	AMA	Membres AMA (COCOF et COCOM)	Bruxelles	06/11 De 9h30 à 12h30	Gratuit
	 ACTUALISATION	Recueil de données Post-hébergement	AMA	Membres AMA (RW)	Namur	05/11 De 9h30 à 12h30	Gratuit
Ressources humaines	 INTERVISION	Gestion d'équipe	Delphine Pennewaert	Personnel de direction secteur sans-abri	Bruxelles	6 matinées : 24/01, 11/03, 03/04, 28/04, 04/06 et 26/06 De 9h30 à 12h30	220€ (membres) 250€ (non membres)
Santé mentale	 FORMATION	La crise, le passage à l'acte et l'agressivité	Infos à venir	Secteur sans-abri	Bruxelles	Infos à venir	Infos à venir
	 INTERVISION	Comment répondre à la souffrance psychique des personnes en tant qu'intervenant-e social-e ?	SSM La Pioche	Secteur sans-abri	Charleroi	6 matinées Infos à venir	220 € (membres) 250 € (non membres)
Sécurité alimentaire	 FORMATION	Obligations des services d'aide aux sans-abri en matière de sécurité alimentaire	AFSCA	Secteur sans-abri	Bruxelles	06/02 De 9h30 à 12h30	10 € (membres) 15 € (non membres)
	 FORMATION	Obligations des services d'aide aux sans-abri en matière de sécurité alimentaire	AFSCA	Secteur sans-abri	Namur	Le 13/02 De 9h30 à 12h30	10 € (membres) 15 € (non membres)

THEMES	FORMES	TITRE	FORMATEUR	PARTICIPANTS	LIEU	DATES ET HORAIRES	PRIX
Secteur sans-abri et personnes mal logées	 FORMATION	Pouvoir situer mon travail dans un secteur	AMA	Nouveaux travailleurs secteur sans-abri	Namur	12/06 De 9h30 à 16h30	30€ (membres) 45€ (non membres)
	 FORMATION	Pouvoir situer mon travail dans un secteur	AMA	Nouveaux travailleurs secteur sans-abri	Bruxelles	10/12 De 9h30 à 16h30	30€ (membres) 45€ (non membres)
	 ACTUALISATION	Rappel et actualisation de la réglementation Sectorielle	AMA	Membres AMA (COCOF)	Bruxelles	02/10 De 9h30 à 12h30	10€ (membres) 15€ (non membres)
	 ACTUALISATION	Rappel et actualisation de la réglementation Sectorielle	AMA	Membres AMA (RW)	RW	06/10 De 9h30 à 12h30	10€ (membres) 15 € (non membres)
	 ACTUALISATION	Rappel et actualisation de la réglementation sectorielle	AMA	Membres AMA (COCOM)	Bruxelles	07/10 De 9h30 à 12h30	10€ (membres) 15€ (non membres)
Violences conjugales et intrafamiliales	 FORMATION	Introduction	Les Pôles de Ressources	Secteur sans-abri	La Louvière	23, 28/09 et 07/10 De 9h30 à 16h30	90€ (membres) 100€ (non membres)
	 FORMATION	Accompagnement des enfants	Les Pôles de Ressources	Avoir suivi le module d'introduction	La Louvière	17 et 24/11 De 9h30 à 16h30	60€ (membres) 70€ (non membres)
	 INTERVISION	Accompagner des personnes dans un contexte de violences conjugales et intrafamiliales	Les Pôles de Ressources	Secteur sans-abri	Bruxelles	6 matinées 27/01, 05/03, 26/03, 20/04, 19/05, 25/06	20€ (membres) 250€ (non membres)



Accompagnement en logement

L'accompagnement en logement est un travail nécessaire en termes de prévention, pour garantir l'accès et le maintien dans le logement des personnes. Au sein du secteur, ce travail peut être réalisé par un service d'habitat accompagné mais également dans le cadre du travail de post-hébergement qui est réalisé par les équipes des maisons d'accueil ou des maisons de vie communautaire. Il permet ainsi la continuité du lien avec les personnes précédemment hébergées.

L'accompagnement en logement est profondément lié à l'intimité des personnes et reste un domaine complexe, à la croisée de différents aspects (légal, social, administratif, psychologique...).





L'ACCOMPAGNEMENT EN LOGEMENT

INTERVISION

En collaboration avec le RAPeL

L'accompagnement social en logement est une pratique que les travailleur·ses sociaux·ales des Association de Promotion en Logement (APL), tout comme ceux·celles des services de post-hébergement des maisons d'accueil et des maisons de vie communautaire, apprennent bien souvent sur le terrain. Or, cette pratique les confronte à **des situations complexes qui interrogent leur posture professionnelle**. Ce cycle d'intervision offre une occasion aux travailleur·ses expérimenté·es de **prendre du recul sur leurs pratiques** et de les **analyser**, afin de **rechercher collectivement des pistes de solutions**.

Objectifs

- **définir un cadre d'analyse** pour vos pratiques et votre posture en tant que professionnel·le de terrain ;
- **analyser vos pratiques professionnelles** et celles de vos pairs pour dégager des pistes de solutions en vue de les améliorer ;
- **développer des outils pratiques** pour assurer l'accompagnement social lors des différentes étapes allant de l'accès à la stabilisation en logement.

Superviseur

Bruno Milone est éducateur spécialisé et enseignant dans la section bachelier éducateur à l'école IPFS de Namur. Diplômé en thérapie systémique, il réalise des entretiens thérapeutiques individuelles, en couple et en famille. Il propose des supervisions individuelles et collectives dans le cadre professionnel depuis un certain nombre d'années. Par ailleurs, il possède une très bonne expérience de la grande précarité.

Pourquoi un évènement co-organisé par le RAPeL et l'AMA ?

L'AMA et le RAPeL souhaitent offrir un **lieu d'échange** à leurs membres autour de leurs pratiques professionnelles communes, tout en mettant en évidence leur complémentarité.

Comment s'inscrire ?

La participation aux **6 matinées du cycle** coûte **250€ par participant·e**. Inscription obligatoire auprès de votre fédération **avant le 13 décembre 2019** par mail en mentionnant votre **nom**, votre **prénom**, votre **adresse email** et votre **numéro de téléphone** ainsi que le **nom de votre institution** à l'adresse :

- info@rapel.be, si vous êtes membre du **RAPeL***,
- formations@ama.be si vous êtes membre de **l'AMA**.

* Pour les services qui sont à la fois membres du RAPeL et de l'AMA, veuillez-vous inscrire via le RAPeL

Quand ?

Un premier cycle de 6 matinées de 9h30 à 12h30 :
Les mardis 14/01, 04/02, 10/03, 21/04, 05/05 et 02/06 2020

Un deuxième cycle sera organisé à d'autres dates si le premier cycle est complet

Où ?

À l'Interfédé CISP
Rue Marie-Henriette, 19
5000 NAMUR



Accompagnement social

Les difficultés liées au sans-abrisme nécessitent une réflexion constante sur les pratiques et la posture professionnelle de la part des travailleur·ses sociaux·ales. Au sein des services d'aide aux sans-abri, qui proposent un accompagnement social dit « généraliste », les travailleur·ses peuvent ne pas se sentir assez outillé·es, voir impuissant·es face à la complexité des situations rencontrées.

Que ce soit dans le cadre des AMA'tinées ou de modules de formation plus spécifiques, l'AMA organise des moments d'échanges entre les travailleur·ses sur leurs pratiques et met en lumière leur travail de terrain, afin d'améliorer l'accompagnement des personnes sans abri et de développer « la capacité d'agir » de tou·tes.





Vous êtes travailleur·ses social·es dans un service d'aide aux sans-abri ? Vous vous posez des questions sur les enjeux et le sens du travail social à l'heure actuelle et avec le public que vous rencontrez ? Cette formation de deux demi-journées est organisée afin de revenir sur les bases du travail social, son histoire, son évolution et ses implications sur les pratiques actuelles. Une présentation de type plus théorique sera suivie de moments d'échanges, en fonction des questionnements des participant·es.

Programme de la formation :

- 1^{ère} matinée : le travail social dans l'histoire et présentation du manifeste du travail social ;
- 2^{ème} matinée : Tables d'échanges sur les thématiques liées au travail social. Ces thématiques seront décidées en fonction des questionnements suscités durant la première rencontre.

Participant·es

Travailleurs dans le secteur sans-abri.

Intervenant·es

Le Comité de Vigilance du Travail Social

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire **prochainement** disponible sur notre site www.ama.be.

Prix : 40€ par participant·e (membres) et 50€ (non membres). Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : IBAN BE03-1490-4217-6884 avec la communication : « Travail social + Nom + Prénom »

Quand ?

Deux ½ journées :
Les vendredis 9 et 23 octobre
2020 de 9h30 à 12h30
(A confirmer)

Où ?

La formation aura lieu à
Namur (adresse précise à
venir).



AMA'TINÉES

Comment s'inscrire ?

Sur le site www.ama.be. Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription :

Prix : 10€ pour les membres - 15€ pour les non-membres.

IBAN BE03-1490-4217-6884
Communication: « AMATINÉE
DATE + NOM + PRÉNOM »

Des intervenant-es issus du secteur sans abri et/ou de secteurs connexes seront invité-es à enrichir les échanges lors de chaque matinée, leurs noms seront communiqués en temps voulu.

Jamais sans Mirza

Le vendredi 27 mars 2020 à la Maison de Quartier Malibran (10 rue de la Digue, 1050 Bruxelles)

L'animal de compagnie peut avoir un rôle social, voir thérapeutique pour l'individu avec qui un lien se tisse. Cette relation est parfois l'un des seuls liens qu'une personne sans abri entretient avec son environnement physique et social. Certain-es refusent d'intégrer des services d'aide sans leur animal.

Quelle place les animaux de compagnie prennent-ils auprès des personnes en situation d'extrême pauvreté ? Quelle place leur laisser dans les différentes institutions ? Comment (re)travailler le lien au travers de la relation à l'animal ? Quelle importance peut-il prendre dans l'accompagnement et la relation avec le-la travailleur-se social-e ?

Et si les sans-abri avaient aussi une brique dans le ventre ?

Le jeudi 4 juin 2020 à Namur (adresse exacte à confirmer)

Dans le but de lutter contre le sans-abrisme et de proposer des solutions concrètes, de nombreuses solutions innovantes voient le jour en termes de logement. Des « igloos » aux « origamis en carton », des logements sociaux aux logements communautaires en passant par les habitats groupés, solidaires ou légers, les options sont nombreuses.

Quelles solutions de qualité proposer aux personnes sans abri ? Quels sont les enjeux ? Quels sont les arguments philosophiques (et parfois militants) de ces initiatives ? Quels modèles mettre en avant par rapport aux logements plus « traditionnels » ?

Active-toi !

Le mardi 29 septembre 2020 à la Maison de Quartier Malibran (10 rue de la Digue, 1050 Bruxelles)

Le chemin vers l'emploi est souvent semé d'obstacles pour les personnes accompagnées dans les services d'aide aux sans-abri. Lorsqu'elles arrivent dans nos services, les personnes sont confrontées à un ensemble de problèmes complexes et urgents qui contribuent à leur instabilité et rend difficile la recherche d'un emploi. Elles sont généralement peu diplômées ou formées. Le travail est-il un pont vers l'autonomie et la réinsertion ? Comment accompagner les personnes vers l'emploi ?

La prison : et après ?

Le jeudi 19 novembre 2020 à Liège (adresse exacte à confirmer)

Certains services d'aide aux sans-abri accueillent des personnes ayant un passé carcéral ou sortant directement de prison (dans le cadre d'une sortie en préventive, en libération conditionnelle, sous bracelet électronique, en congé pénitentiaire...). Quelles sont les implications ? Quel accueil et quel accompagnement mettre en place ? Quelles sont les réalités vécues par ces personnes ? Sous quelles conditions sont-elles ou non accueillies ?



Migration

Parmi les personnes sans abri présentes en Belgique, nous rencontrons un certain nombre de migrant·es, que ce soit des ressortissant·es de pays tiers ou des citoyen·nes européen·nes. S'ils-elles ont parfois accès à un accueil et un hébergement d'urgence, ils-elles se retrouvent souvent obligé·es de dormir dans la rue du fait de la capacité limitée des centres d'hébergement ou de leur manque de ressources. L'accès à un titre de séjour, au marché de l'emploi, aux soins de santé sont régies par un cadre juridique très spécifique, complexe et méconnu.

Les formations que l'AMA propose ont pour but de définir des pistes d'actions et de solutions afin de mieux accompagner les personnes migrantes rencontrées par les équipes des services d'aide aux sans-abri.





FORMATION

ACCOMPAGNER DES PERSONNES SANS ABRI INTRA-EUROPEENNES

Le manque d'information et de connaissance de leurs droits est l'une des principales raisons qui conduisent les citoyen·nes de l'Union Européenne à la précarité. Les personnes d'origine européenne sont ainsi davantage exposées aux difficultés administratives et d'accès à leurs droits. De plus, le manque d'informations des professionnel·les travaillant avec les migrant·es intra-européens sans-abri constitue l'un des principaux obstacles à l'accès aux droits et à un accompagnement adapté à ce public.

Contenu

- Quel accès au séjour pour les citoyen·nes européen·nes en Belgique ?
- L'accès au soin des migrant·es intra-européens ;
- La médiation interculturelle : « J'accompagne un public Roms » ;
- Le droit des travailleur·euses européen·nes et non-européen·nes : quels sont les problématiques rencontrées ?

Objectifs

Renforcer les connaissances et compétences des acteurs de premières lignes dans l'accompagnement des migrant·es intra-européens, afin de permettre une meilleure application de leurs droits.

Participant·es

Cette formation est destinée à tous·tes les travailleur·ses rencontrant des personnes sans abri européens.

Intervenant·es

A confirmer

Comment s'inscrire ?

Inscription **avant le 19 octobre 2020** en remplissant le formulaire en ligne sur notre site www.ama.be. Le **prix de la formation** s'élève à **30€ (membres) et 45€ (non-membres)** pour les deux demi-journées. Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : IBAN BE03-1490-4217-6884 avec la **communication** : « Form migration + Nom + Prénom »

Quand ?

Deux matinées

Les mercredis **18 et 25 novembre 2020** de 9h30 à 12h30

Où ?

Maison de quartier

Malibrans

Rue de la Digue, 10 1050
Bruxelles



Recueil de données statistiques

Le recueil des données statistiques est un élément important pour le secteur des services d'aide aux sans-abri. A travers la réalisation de statistiques consolidées de manière sectorielle, les **objectifs** sont :

- D'évaluer les besoins afin de pouvoir adapter l'accompagnement proposé au public sans abri, les pratiques et la législation ;
- Promouvoir les recherches en toutes disciplines pouvant contribuer à la prévention et/ou aux traitements des problèmes d'exclusion ;
- Garantir la défense de l'intérêt des membres de l'AMA et mettre en avant le travail réalisé par les équipes.

L'AMA a dès lors développé des outils de recueil de données et propose des formations permettant aux travailleur·ses de se les (ré)approprier.





Cette journée de formation s'adresse aux travailleur·ses qui utilisent et encodent des informations grâce au logiciel AMA'stat développé pour les **maisons d'accueil agréées par la COCOF**. Elle permettra, d'une part, de former les nouveaux·elles encodeur·ses, et d'autre part, d'expliquer aux personnes déjà familiarisées avec l'outil les nouveautés qui y ont été apportées fin 2019.

Contenu et objectifs

- Présentation de l'outil ;
- Explication des anciennes et nouvelles variables ;
- Définition des différents termes utilisés (Vade-Mecum) ;
- Utilisation pratique de l'outil d'un point de vue technique, en sous-groupe sur ordinateurs ;
- Acquérir une méthode d'encodage uniforme entre les services ;
- Mise à jour et présentation des nouvelles fonctionnalités (post-hébergement, nouvelles missions spécifiques...)

Intervenant·es

Clara Mennig, chargée de projets bruxellois de l'AMA

Louise Rutten, informaticienne de l'AMA

Participant·es

Cette formation est destinée aux équipes des maisons d'accueil agréées par la COCOF.

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire en ligne sur notre site www.ama.be. Cette formation est **gratuite**.

Quelques ordinateurs portables seront mis à disposition, mais il n'y en aura pas assez pour tout le monde. Dans la mesure du possible, **il est demandé aux participant·es qui disposent d'un ordinateur portable de l'amener le jour de la formation.**

Quand ?

Le vendredi 17 janvier
2020 de 9h30 à 12h30

*Si la formation est
complète, nous
mettrons tout en œuvre
pour organiser une
deuxième séance au
cours de l'année*

Où ?

Baita

Quai du Hainaut 29, 1080
Bruxelles



POST-HEBERGEMENT

ACTUALISATION

Chaque année, l'AMA organise une récolte de données ciblée sur le travail post-hébergement réalisé par les services wallons et bruxellois, afin de mettre en lumière ce travail et d'affiner la connaissance de ce métier. L'outil de récolte de données qui a été mis au point permet à la fois aux services de gérer les dossiers individuels, mais aussi de compiler l'ensemble des données chiffrées des dossiers de suivi et de disposer des chiffres globaux sur l'accompagnement post-hébergement sur une année. Au terme de l'analyse sectorielle réalisée par l'AMA, cette récolte permet d'avoir une vision d'ensemble sur le post-hébergement et d'analyser son évolution au fil des années.

Contenu et objectifs

- Rappel de la définition et réglementation sur le post-hébergement ;
- Présentation de l'outil de récolte de données ;
- Utilisation pratique de l'outil d'un point de vue technique, en sous-groupe sur ordinateurs ;
- Acquisition d'une méthode d'encodage uniforme entre les services.

Intervenant-es

L'équipe de l'AMA

Participant-es

Uniquement pour les **services membres de l'AMA**

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire en ligne sur notre site www.ama.be 30 jours avant la journée de formation. Cette formation est **gratuite**.

Où et quand ?

A Bruxelles : Le 6 novembre 2020 de 9h30 à 12h30 à la Maison de quartier Malibrans (Rue de la Digue, 10 1050 Bruxelles)

OU

A Namur : Le 5 novembre 2020 de 9h30 à 12h30 (Lieu à préciser)

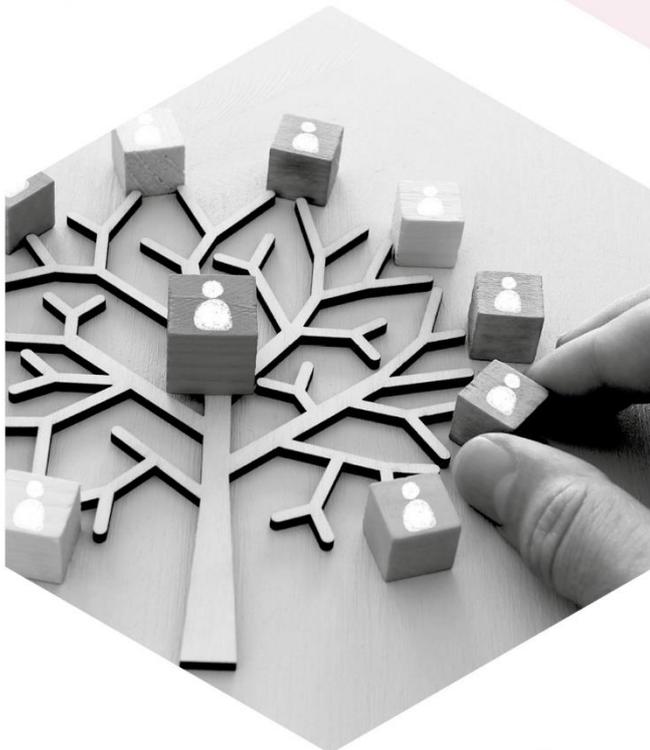


INTERVISION

Ressources humaines

En tant que directeur·trice ou coordinateur·trice d'un service d'aide aux sans-abri, une part importante du travail est dédiée à la gestion des ressources humaines. Quelle soit administrative ou pédagogique, une bonne gestion RH est capitale pour le fonctionnement de l'association et *in fine*, la qualité de l'accompagnement des usagers. Tous les stades du parcours professionnel du·de la travailleur·se sont concernés : le recrutement, l'évolution de la carrière, la formation, l'évaluation, la gestion des conflits, la concertation sociale, la motivation et l'implication, la communication, la satisfaction au travail, les conditions de travail...

En tant que fédération patronale, l'AMA désire soutenir les personnels de direction dans leur fonction afin de développer leur compétence en ressources humaines.





INTERVISION

Les services d'aide aux sans-abri doivent faire face à un grand nombre de défis au quotidien. Les travailleur·ses se retrouvent parfois démun·es face aux situations des personnes qu'ils-elles rencontrent. Dans ce contexte, le travail d'accompagnement et d'encadrement des équipes par les directions est une fonction essentielle. Quel est le rôle et la posture à prendre en tant que directeur·trice ou coordinateur·trice d'équipe ? Quels sont les problématiques rencontrées ? Comment soutenir et motiver les équipes ?

Objectifs

Permettre aux chargé·es de direction de :

- Mettre en commun les expériences et prendre du recul ;
- Echanger et co-construire un cadre d'analyse sur les pratiques professionnelles, avec des éclairages pluriels ;
- Développer le leadership¹ ;
- Identifier des pistes d'actions concrètes adaptées aux réalités et enjeux de terrain.

Participant·es

Le personnel de direction et coordinations des services du secteur de l'aide aux sans-abri.

Méthodologie

La méthodologie se base sur le co-développement. Il s'agit d'une approche de développement pour des professionnel·les qui croient pouvoir apprendre les uns des autres afin d'améliorer leur pratique. La méthode d'animation de l'intervision, dans la durée, est fondée sur l'intelligence collective et orientée résultats. La réflexion effectuée, individuellement et en groupe, est favorisée par un exercice structuré de consultation qui porte sur des problématiques vécues « actuellement » par les participant·es.

Quand ?

Un cycle de 6 matinées de 9h30 à 12h30 :
Les 24/01, 11/03, 03/04, 28/04, 04/06 et 26/06

Pour les bienfaits de la dynamique de groupe et l'évolution de chaque participant, la participation à l'ensemble du cycle est demandée.

Où ?

AMA, 13 rue des Champs
Elysées 1050 Bruxelles

¹ Etat d'être et de faire qui permettent à un groupe d'œuvrer dans un but commun. Ce rôle est nécessaire car cela permet au groupe de structurer le temps autour de l'activité et d'équilibrer inclinations individuelles et intérêts du projet collectif. Les qualités du leader sont notamment : la vision, la stratégie, la persuasion, la communication, la confiance et l'éthique

Superviseuse

Delphine Pennewaert est psychologue et travaille depuis 25 ans au service de projets humanitaires, psychosociaux et de personnes (membres ou leaders de groupes). Aguerrie aux phénomènes de groupe, elle combine une palette d'approches professionnelles pointues et d'outils créatifs facilitant la participation en intelligence collective.

Comment s'inscrire ?

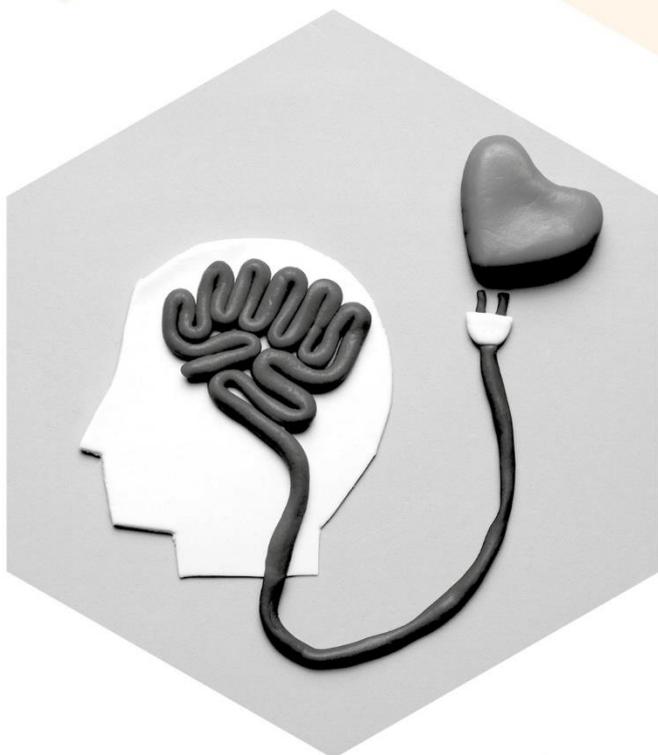
Inscription **avant le 24 décembre 2019** sur www.ama.be. Prix : **220€** pour l'ensemble du cycle **(membres) - 250€ (non-membres)**. Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : IBAN BE03-1490-4217-6884 communication : « INTERVISION DIRECTION 2020 + NOM + PRÉNOM »



Santé mentale

L'accueil et l'accompagnement des personnes en grande précarité amène souvent les travailleur·ses à être confronté·es à la souffrance psychique des usager·ères et à devoir y répondre. Certains troubles psychiques amènent à l'exclusion sociale et engendrent de nombreuses difficultés, telles que trouver ou garder un logement ou un travail, établir un réseau de relations sociales...

Au cours des formations que nous proposons, nous désirons sensibiliser et former les travailleur·ses du secteur aux problématiques de santé mentale, afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes qui cumulent une grande précarité et des problèmes psychiques. L'objectif est également de développer des outils ainsi que de promouvoir et développer des pratiques intersectorielles, par une meilleure connaissance du réseau.





L'accueil et l'accompagnement des personnes en grande précarité amène souvent les travailleur·ses à être confronté·es à la souffrance psychique des usager·ères et à devoir y répondre. En 2019, des formations sur la santé mentale ont eu lieu afin de sensibiliser aux problématiques de santé mentale, favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes qui cumulent grande précarité et problèmes psychiques. Le but de cette intervision est d'aller un pas plus loin dans les réflexions et de permettre les échanges de pratiques entre participant·es.

Objectifs

- **Définir un cadre d'analyse** pour vos pratiques et votre posture en tant que professionnel·le de terrain ;
- **Analyser** vos pratiques professionnelles et celles de vos pairs pour dégager des pistes de solution en vue de les améliorer (partage des cas pratiques issus de l'expérience de chacun) ;
- **Développer des outils pratiques** pour assurer l'accompagnement social de personnes ayant des troubles psychologiques.

Participant·es

Le cycle s'adresse à tou·tes les professionnel·les qui rencontrent des situations touchant à la santé mentale dans les services d'aide aux sans-abri. **Attention, trois travailleur·ses maximum par institution**

Superviseur

Chloé Delmotte, assistante social et **Anne-Gaëlle Hubert**, psychologue du Centre de Santé mentale La Pioche.

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire **prochainement** en ligne sur notre site www.ama.be. Prix : **220 € par participant (membres) et 250€ (non-membres)** pour l'ensemble du cycle. Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : BE03-1490-4217-6884 avec la communication « Intervision santé mentale + Nom + Prénom »

Quand ?

6 matinées de 9h30 à 12h30 :
Infos à venir

Où ?

Relais Social de Charleroi
Boulevard Jacques Bertrand 10,
6000 Charleroi



PASSAGE A L'ACTE, CRISE ET AGRESSIVITE

FORMATION

INFORMATION A VENIR !



Sécurité alimentaire

Le principe de la sécurité alimentaire est de garantir la **qualité des aliments** et la réduction maximale des risques pour la **santé**. De nombreux services d'aide aux sans-abri proposent des repas au public qu'ils accueillent ou hébergent. La distribution de ces repas est assujettie à des normes alimentaires strictes.





FORMATION

OBLIGATIONS DES SERVICES D'AIDE AUX SANS-ABRI EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

Cette journée de formation s'adresse aux travailleur·ses (directeur·trices, éducateur·trices, ouvrier·ières) des services d'aide aux sans-abri concerné·es par les obligations en matière de sécurité alimentaire et d'hygiène, notamment dans la confection de repas de collectivité ou dans l'accompagnement éducatif des usager·ères des services. La formation reprend les exigences en matière d'autocontrôle. Le système d'autocontrôle se compose des bonnes pratiques d'hygiène, de la traçabilité et de la notification. Les nouvelles exigences en matière d'étiquetage et d'allergènes seront également expliquées.

Objectifs

Expliquer les règles en matière de sécurité alimentaire, et cela tant pour les cuisines qui ne font que distribuer des repas que pour les cuisines qui préparent elles-mêmes les repas.

Participant·es

Travailleurs secteurs sans-abri

Intervenant·es

Fabienne Meunier (à Namur) et **Carine Verbestel** (à Bruxelles) de la cellule de vulgarisation de l'AFSCA

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire en ligne disponible sur notre site www.ama.be **30 jours avant le jour de formation**. Prix : **10€** par participant·e (membres) et **15€** (non membres). Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : IBAN BE03-1490-4217-6884 avec la communication : « Form secu ali + date + Nom + Prénom »

Où et quand ?

A Bruxelles

Le jeudi 6 février 2020 de 9h30 à 12h30

Maison de quartier Malibrans

Rue de la Digue, 10 1050

OU

A Namur

Le jeudi 13 février 2020 de 9h30 à 12h30 (Lieu à préciser)



ACTUALISATION FORMATION

Secteur sans-abri et personnes mal logées

Le secteur de l'aide aux sans-abri a fortement évolué ces dernières années. Alors qu'en 1976, on répertoriait 1.063 places d'accueil, il existe aujourd'hui près de 4000 places d'hébergement pour « personnes sans logement » en Wallonie et à Bruxelles, réparties au sein de plus d'une centaine de services, auxquels il faut ajouter les services « ambulatoires » tels que le travail de rue, les services d'accueil de jour et de guidance à domicile, les projets de Housing first... Au vu des difficultés rencontrées par les sans-abri, il existe une diversité de services qui tentent de répondre à des besoins variés.

L'AMA met en place des formations afin de mettre en lumière les spécificités du secteur de l'aide aux personnes sans abri et mal logées et de mieux comprendre les enjeux sectoriels actuels.





FORMATION

POUVOIR SITUER MON TRAVAIL DANS UN SECTEUR

Depuis la création des premiers « chauffoirs » à la fin du 19^{ème} siècle, le secteur de l'aide aux sans-abri a fortement évolué et se compose aujourd'hui d'une multitude de services qui agissent auprès d'une population elle aussi très diversifiée. Travailler au sein de ce secteur est une expérience riche sur le plan humain. Cependant, la lourdeur des situations des personnes en difficulté mais aussi de la structuration du secteur rend parfois l'action sur le terrain complexe.

Contenu

- Présentation de l'AMA ;
- Le public « sans abri » ;
- Les services venant en aide aux sans-abri ;
- Les lieux de décision et de coordination du secteur ;
- Les cadres légaux ;
- Les enjeux politiques actuels.

Objectifs

Ce module d'information a pour objectif de permettre aux intervenant·es du secteur de situer leurs actions (dans une institution) au sein d'un ensemble plus large qu'est le secteur de l'aide aux sans-abri à Bruxelles et en Région wallonne. Mieux comprendre le fonctionnement du secteur et de ses enjeux actuels donnera aux «nouveaux travailleurs·ses» des outils supplémentaires pour réaliser leur travail.

Participant·es

Ce module s'adresse aux travailleur·ses engagé·es depuis moins d'un an dans le secteur de l'aide aux sans-abri.

Formatrice

La journée sera animée par **Christine Vanhessen**, Directrice de l'AMA.

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire en ligne disponible sur notre site www.ama.be maximum **30 jours calendrier avant la formation**. Prix : **30€ par participant (membres)** et **45€ (non membres)**. Ce prix comprend un sandwich à midi et le syllabus. Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : IBAN BE03-1490-4217-6884 avec la communication : « Form NVXTR + date + Nom + Prénom »

Quand et où ?

Le **12 juin 2020** à Namur de **9h30 à 16h30** (Salle clin d'œil – Rue de Bomel 154)

OU

Le **10 décembre 2020** à Bruxelles de **9h30 à 16h30** (Salle AMA – Rue des Champs Elysées 13)



RETOUR SUR LES BASES ET ACTUALISATION ACTUALISATION DE LA REGLEMENTATION

Dans un secteur en constante évolution, nous proposons de prendre un moment afin découvrir ou rafraîchir vos connaissances de la réglementation sectorielle. Cette formation s'adresse à la fois aux directeur·trices, aux coordinateur·trices et/ou aux travailleur·ses des services d'aide aux sans-abri. Elle permettra d'acquérir ou actualiser les connaissances minimales nécessaires au bon exercice de votre fonction.

Trois matinées de formation sont prévues afin d'aborder les réglementations wallonne et bruxelloise (COCOF et COCOM) distinctement.

Objectifs

- Les décrets, ordonnances et arrêtés applicables aux services du secteur sans-abri ;
- Notions de bases de législation du travail (règlement de travail...);
- Notions de bases de la législation sur le bien-être au travail ;
- Les différents fonds accessibles au secteur (ISAJH, Bico...);
- Rappel des différentes récoltes de données sectorielles (RASH, AMAstat, post-hébergement...);
- Echéanciers et deadline des obligations légales (rapports d'activité, etc.) ;
- Infos sur les conventions collectives de travail.

Participant·es

Formation réservée aux services membres de l'AMA.

Formateur·trices

L'équipe de l'AMA.

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire en ligne sur notre site www.ama.be maximum 30 jours calendrier avant la formation. Cette formation est gratuite.

Où et quand ?

Pour la COCOF

Le 02 octobre 2020 de 9h30 à 12h30 à la Maison Malibran (rue de la Digue, 10 1050 Bruxelles)

Pour la Région wallonne

Le 06 octobre 2020 de 9h30 à 12h30

Lieu à confirmer

Pour la COCOM

Le 07 octobre 2020 de 9h30 à 12h30 à la Maison Malibran (rue de la Digue, 10 1050 Bruxelles)



Violences conjugales et intrafamiliales

Les violences conjugales et intrafamiliales posent un grand nombre de défis aux professionnel·les. La complexité des situations, qui font interagir victimes directes et indirectes, auteurs, enfants exposés mais aussi les entourages familiaux, sociaux et professionnels, engendre parfois un sentiment d'impuissance.

Les services d'aide aux sans-abri, qu'ils soient spécialisés ou non sur la thématique, accueillent régulièrement des personnes victimes et leur enfants. L'objectif des modules est de renforcer la formation des professionnel·les du secteur afin de mieux détecter, accompagner et orienter les victimes ainsi que les enfants exposés ou victimes de violences.



L'AMA met également en place des formations sur les violences conjugales et intrafamiliales avec le Pôle de Ressources (module d'introduction et module sur l'accompagnement des enfants). Le but du cycle d'intervision est **d'aller un pas plus loin dans les réflexions et de permettre les échanges de pratiques entre participant-es.**

Objectifs

- **Définir un cadre d'analyse** pour vos pratiques et votre posture en tant que professionnel de terrain ;
- **Analyser** vos pratiques professionnelles et celles de vos pairs pour dégager des pistes de solution en vue de les améliorer (partage des cas pratiques issus de l'expérience de chacun) ;
- **Développer des outils pratiques** pour assurer l'accompagnement social de personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Participant-es

Le cycle s'adresse à tou·tes les professionnel·les qui rencontrent des situations de violences conjugales et intrafamiliales dans les services d'aide aux sans-abri.
Attention, trois travailleur·ses maximum par institution

Superviseur

Jean-Louis Simoens est coordinateur, formateur et superviseur aux Pôles de Ressources wallon. Il travaille également comme responsable partenariats en violence conjugale et intrafamiliale au CVFE.

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire en ligne disponible sur notre site www.ama.be **avant le 27 décembre 2019**. Prix : **220 € par participant-e (membres) et 250€ (non-membres)** pour l'ensemble du cycle. Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : BE03-1490-4217-6884 avec la communication « Intervision VCI + Nom + Prénom »

Quand ?

Un cycle de 6 matinées:
Les 27/01, 05/03, 26/03,
20/04, 19/05, 25/06 2020
de 9h30 à 12h30

Pour les bienfaits de la dynamique de groupe et l'évolution de chaque participant, la participation à l'ensemble du cycle est demandée.

Où ?

Dans les locaux de l'AMA
Rue des Champs Elysées 13
1050 Bruxelles

Cette formation propose de définir les violences conjugales et intrafamiliales et aborde les mécanismes relationnels qui régissent la violence conjugale. Une grille de lecture systématique est proposée afin de mieux comprendre les violences conjugales et intrafamiliales et d'évaluer la dangerosité des situations.

Objectifs

- Définir les VCI et en comprendre les mécanismes ;
- Découvrir les facteurs sous-tendant le recours aux VCI ;
- Proposer des outils permettant de déceler les VCI, d'évaluer la sévérité des situations, de gérer la situation qui fait suite à la violence.

Méthodologie

La constitution de dyades intersectorielles de formation (un intervenant auprès des victimes et un intervenant auprès des auteurs), parce qu'elle conduit à mettre au point une analyse, un vocabulaire et des façons de transmettre communes, permet des découvertes mutuelles et la mise à distance de ses pratiques. Il s'agit d'une approche systémique basée sur un modèle qui définit le processus de domination conjugale comme un processus interactif et évolutif. Les formateurs sont des intervenant-es de terrain qui peuvent donc répondre aux questions des participant-es au travers de leurs expériences quotidiennes.

Participant-es

Tou·tes les professionnel·les qui rencontrent des situations de violences conjugales et intrafamiliales dans les services d'aide aux sans-abri. **Attention, trois travailleur·ses maximum par institution**

Formateur·trices

Jean-Louis Simoens du CVFE et **Cécile Kowal** de Praxis pour les **Pôles de Ressources**

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire sur notre site www.ama.be. Prix : 90€ par participant·e pour les services membres, 100€ pour les non membres. Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : BE03-1490-4217-6884 avec la communication « VCI intro + Nom + Prénom »

Quand ?

Trois jours de 9h30 à 16h30 : les 23/09, 28/09 et 07/10

Où ?

Centre de Dépaysement et Plein Air Saint-Vaast
(Rue Omer Thiriar 232,
7100 Saint-Vaast)

Ce module est destiné aux intervenant·es qui accompagnent les victimes de violences conjugales et intrafamiliales : comprendre l'impact des violences conjugales et intrafamiliales sur le développement de l'enfant, aborder les facteurs de protection, le soutien à la parentalité et le travail d'accompagnement des enfants exposés/victimes de violences conjugales.

Contenu et objectifs

- Approfondir l'exploration des dynamiques des VCI en portant une attention particulière à l'impact sur les enfants ;
- Examiner les facteurs de protection de l'enfant ;
- Porter un regard sur la parentalité en situation de violences conjugales.

Méthodologie

La constitution de dyades intersectorielles de formation (un intervenant auprès des victimes et un intervenant auprès des auteurs), parce qu'elle conduit à mettre au point une analyse, un vocabulaire et des façons de transmettre communes, permet des découvertes mutuelles et la mise à distance de ses pratiques. Il s'agit d'une approche systémique basée sur un modèle qui définit le processus de domination conjugale comme un processus interactif et évolutif. Les formateurs sont des intervenant·es de terrain qui peuvent donc répondre aux questions des participant·es au travers de leurs expériences quotidiennes.

Quand ?

Deux jours de 9h30 à 16h30 : les 17 et 24 novembre

Où ?

Centre de Dépaysement et Plein Air Saint-Vaast
(Rue Omer Thiriar 232,
7100 Saint-Vaast)

Participant·es

Tou·tes les professionnel·les qui rencontrent des situations de violences conjugales et intrafamiliales dans les services d'aide aux sans-abri. **Attention, ce module s'adresse aux travailleurs qui ont participé au module de formation d'introduction.**

Attention, trois travailleur·ses maximum par institution

Formateur·trices

Pierre-Nicolas Boursier du CVFE et Emilie Gohmann de Praxis pour les Pôles de Ressources

Comment s'inscrire ?

En remplissant le formulaire sur notre site www.ama.be. Prix : 60€ par participant·e pour les services membres, 70€ pour les non membres. Le paiement sur le compte de l'AMA valide l'inscription : BE03-1490-4217-6884 avec la communication « VCI enfants + Nom + Prénom ».

Conditions de participation

Les présentes conditions générales ont pour but de définir les conditions de participation aux formations² proposées par l'AMA à destination de ses demandeurs³.

Article 1 – Inscriptions

Les inscriptions aux formations doivent se faire via le formulaire en ligne disponible sur notre site www.ama.be. L'inscription est un engagement ferme à participer pleinement et intégralement à la formation. Par ce seul fait, le demandeur reconnaît également avoir pris connaissance des conditions spécifiques d'inscription qui suivent et les accepter. Après inscription, un mail de confirmation comprenant les informations pratiques sera envoyé à l'adresse indiquée dans le formulaire.

Toutes autres informations nécessaires à l'inscription et au déroulement des formations sont indiquées dans le catalogue de formations.

Article 2 – Conditions financière

L'inscription à la formation ne sera définitive qu'à la réception du paiement. Il doit avoir lieu au plus tard **5 jours ouvrables avant** le début de la formation. À défaut de paiement, l'AMA se réserve le droit de refuser la participation à la formation à toute personne qui n'a pas satisfait aux conditions de paiement.

Les tarifs et modalités de paiement sont indiqués dans le catalogue de formations. Le montant comprend les frais relatifs à la location des salles, à la rémunération des formateurs, à leur frais de déplacement, à l'impression de document et au catering (café, thé, eau, biscuits et le cas échéant sandwiches sur le temps de midi). Les frais annexes à la formation (les frais de déplacement) sont en sus.

Article 3 – Engagement

Une évaluation de la formation sera également réalisée. Le demandeur s'engage à remplir celle-ci ainsi que signer une feuille de présence. L'AMA s'engage à fournir une attestation de présence au terme de la formation.

Article 4 – Prérequis

Des prérequis peuvent être indiqués dans le programme de formation. Le demandeur s'engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée.

Article 5 - Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est la propriété de l'AMA et est protégée au titre des droits d'auteur. Toute reproduction, ou utilisation pour un usage

²Formations au sens large, en ce compris les interventions, AMA'tinées...

³On entend par demandeurs, les travailleur·ses qui désirent s'inscrire aux formations *avec l'accord préalable de leurs employeurs*.

autre qu'exclusivement interne, de même que tout transfert ou mise à disposition d'un tiers, n'est pas autorisée et est constitutive de contrefaçon.

Article 6 – Annulations

Annulation par le demandeur

Les annulations doivent obligatoirement nous être communiquées par email. Tout désistement intervenant **plus de 30 jours calendriers avant la date du début de la formation** donne lieu au remboursement total du montant de l'inscription. Ce délai est de **3 jours ouvrables pour les AMA'tinées**.

Passé ces délais, les annulations ne font plus l'objet de remboursement et la totalité du droit d'inscription est due. Cette procédure d'annulation s'applique à toute inscription enregistrée et confirmée, qu'elle ait fait l'objet ou non d'un paiement.

Exception est faite des motifs exceptionnels (maladie, accident, décès) et sur présentation d'une attestation ou d'une pièce justificative.

Annulation par l'AMA

En cas de force majeure ou d'un nombre de participant·es non atteint, l'AMA se réserve le droit d'annuler la tenue d'une formation. Les annulations de notre part font toujours l'objet d'un remboursement intégral. Dans la mesure du possible, l'AMA organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé. En cas d'impossibilité du·de la participant·e de participer à la formation à la date ultérieurement proposée, l'AMA proposera une formation équivalente ou remboursera les frais d'inscription au·à la participant·e, à sa demande, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

Article 7 - Confidentialité

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

Article 8 - Règlement intérieur

Le·la participant·e s'engage à respecter les conditions du règlement intérieur du lieu dans lequel se déroule la formation. Il·Elle déclare en avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Article 9 - Responsabilités

L'AMA exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité de l'AMA serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs – à l'exclusion de tous dommages indirects – et plafonnée au montant des droits effectivement payés au titre de la dite manifestation. En outre, eu égard aux spécificités liées à notre domaine de formation, le programme prévu sera susceptible d'être adapté et aucun dédommagement ne sera dû.

Article 10 - Conservation de données et informatiques

L'AMA conserve des données à caractère professionnel à des fins de gestion interne et en vue de transmettre au demandeur des informations sur la formation suivie et de l'informer sur les différentes manifestations susceptibles de l'intéresser dans le cadre de sa vie professionnelle. Le demandeur dispose toutefois d'un droit d'opposition, de rectification et de retrait vis-à-vis de ces données qu'il peut exercer à ama@ama.be.

**Fédération des maisons d'accueil et
des services d'aide aux sans-abri**

Rue des Champs Elysées 13
1050 Bruxelles

Rue de Bomel 154
5000 Namur

ama@ama.be - 02 513 62 25